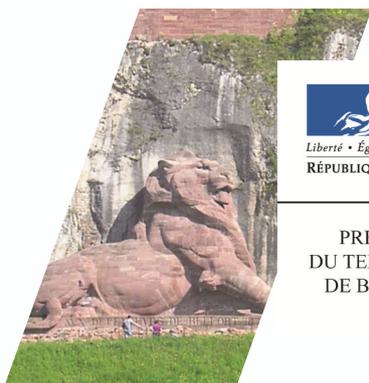


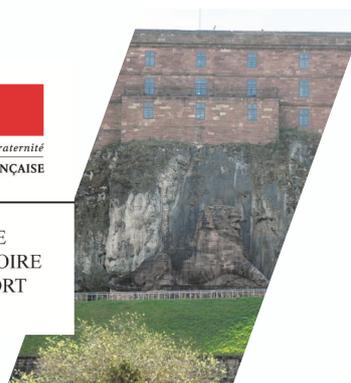


RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT 2018



PRÉFÈTE
DU TERRITOIRE
DE BELFORT



SOMMAIRE

Éditorial	3
1 - Prévenir et gérer les crises	5
1.1 - Le stage de gestion de crise Défense Éducation Nationale	
1.2 - La prévention des risques et la sensibilisation aux comportements et gestes qui sauvent	
1.3 - La sécurisation des grands rassemblements	
1.4 - La préparation aux risques et aux menaces	
1.5 - La formation des cadets de la défense	
1.6 - Mineurs non accompagnés : élaboration d'un protocole	
2 - Les acteurs de la sécurité routière mobilisés pour diminuer le nombre de morts sur la route	9
2.1 - Venue d 'Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière	
2.2 - Moins d'accidents, de blessés, de tués sur les routes départementales	
2.3 - Le document général d'orientation en matière de sécurité routière 2018-2022	
3 - Police et gendarmerie à vos côtés pour assurer la sécurité du quotidien	11
3.1 - Mise en place de la police de sécurité du quotidien	
3.2 - La police qui assure la sécurité du quotidien	
3.3 - Baisse du nombre de cambriolages constatés en 2018	
4 - L'accès aux soins se modernise	14
4.1 - Le contrat de médecin adjoint	
4.2 - La télémédecine : télé expertise en dermatologie sur le Territoire de Belfort	
5 - Finances	16
5.1 - Le prélèvement à la source, c'est parti !	
5.2 - La maîtrise des dépenses publiques	
6 - Réalités de la transition écologique : sécheresse et inondations	18
7 - Le logement d'abord	21
7.1 - Le projet de renouvellement urbain des Résidences	
7.2 - Bilan 2018 de l'ANAH : réhabilitation des logements du parc privé	
7.3 - Intermédiation locative	
7.4 - Cadre de vie et cohésion sociale dans les QPV	
8 - Le soutien aux entreprises	24
8.1 - Les renseignements au public	
8.2 - Un soutien efficace des entreprises : l'activité partielle	
9 - Le devoir de mémoire : le centenaire de la première guerre mondiale célébré aux quatre coins du département	26
9.1 - Solidarité envers les combattants et victimes de guerre	
9.2 - Mémoire citoyenne	
9.3 - Préservation du patrimoine	
10 - Éducation : des parcours adaptés à chacun pour la réussite de tous	29
10.1 - Le dédoublement des classes	
10.2 - Handicap et grande difficulté scolaire	



Éditorial

En 2018, avec la même énergie et le même engagement qu'en 2017, les services de l'État ont agi en faveur des Terrifortaines et des Terrifortains.

Année dense, à l'image du Territoire de Belfort, 2018 aura vu tout à la fois se produire l'épisode de sécheresse le plus long et le plus intense jamais connu dans notre département, une crue de niveau cinquantennal dès janvier, mais également l'expérimentation de la télémédecine, le dédoublement des classes ou encore la préparation du prélèvement à la source.

2018 aura également été pour les services de l'État une année intense en matière d'accompagnement des collectivités pour la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, afin de davantage soutenir celles qui investissent pour leur avenir.

2018 a également vu naître une nouvelle forme de contestation, à travers le mouvement des gilets jaunes, qui non seulement a largement mobilisé les forces de sécurité intérieure, mais encore nécessairement conduit les femmes et les hommes du service public à questionner leurs pratiques professionnelles.

Assurer la sécurité de toutes et tous, garantir l'accès de chacune et chacun à ses droits de même que le respect par chacune et chacun de ses devoirs, soutenir le développement de notre département dans le contexte de changement climatique que plus personne désormais ne conteste, accompagner les plus fragilisés d'entre nous, tel a été le quotidien des agents de l'État en 2018.

Et parce que j'ai la conviction que l'action publique n'a de sens que si elle est efficace, nous nous sommes employés à être proches et à l'écoute du terrain, à travers la vingtaine de visites de communes que j'ai réalisées.



Éditorial

Nous avons choisi de privilégier le dialogue et l'approche partenariale, dans la gestion des dossiers complexes portés à notre connaissance -SMAGA, SMIBA, mineurs non accompagnés- comme dans les réponses apportées aux interventions et sollicitations individuelles (63 interventions de parlementaires en 2018).

Ce rapport n'offre pas la vision exhaustive de l'action des services de l'État dans notre département en 2018; il met en lumière des actions conduites par l'État, souvent en partenariat avec les collectivités, pour répondre aux enjeux terrifortains. Car telle est la condition de notre réussite : agir ensemble dans le même sens, celui de l'intérêt général et de l'épanouissement des Terrifortaines et des Terrifortains.

Je retiendrai trois données chiffrées pour illustrer l'efficacité de l'action de l'État en 2018 :

- près de 464 473 € euros (290 308 € d'indemnisation au titre du dispositif des calamités agricoles + 174 165 € de dégrèvement sur la taxe sur le foncier non bâti) ont été mobilisés pour soutenir les agriculteurs frappés par la sécheresse;
- 2 102 458 € euros ont été attribués à 91 projets communaux au titre de la DETR;
- une diminution remarquable de 50 % du nombre de tués sur nos routes.

L'année en cours n'est pas moins dense.

Maintien de l'excellence industrielle terrifortaine, qualité de l'alimentation en eau potable, lutte contre le chômage et les difficultés de recrutement, inclusion des publics fragilisés (personnes en situation de handicap, réfugiés, femmes victimes de violences, jeunes « invisibles », etc.) font partie de nos priorités pour 2019.

Les services de l'État seront, cette année encore, à l'écoute et au service du Territoire de Belfort pour relever ces nouveaux défis.

1 - Prévenir les crises

1.1 - Le stage de gestion de crise Défense Éducation nationale

Depuis la rentrée scolaire 2017, le ministère de l'Éducation nationale a modifié la formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique (personnels de direction et inspecteurs) en rendant obligatoire un stage à la gestion de crise en milieu scolaire.

Ces premiers stages se sont déclinés au niveau académique du 24 au 27 avril 2018 et du 15 au 18 octobre 2018 à la Délégation Militaire Départementale du Territoire de Belfort en partenariat avec la gendarmerie nationale et ont accueilli 19 stagiaires.



1.2 - La prévention des risques et la sensibilisation aux comportements et gestes qui sauvent

Le **plan de sensibilisation du grand public aux risques de sécurité civile**, voté au printemps 2014, a vu ses premières actions novatrices mises en œuvre dès le second semestre 2014.

Si les sapeurs-pompiers sont reconnus pour la qualité de leurs interventions d'urgence, il est important et légitime qu'ils interviennent également en amont des catastrophes individuelles ou collectives, pour diminuer les risques et les souffrances. Ce plan de sensibilisation dénommé « plan 14-18 » se décline selon 18 axes de travail, avec pour ambition de toucher le maximum d'habitants du département (144 000 personnes) par le biais des écoles, collèges, lycées, universités, lieux de travail privés et publics, maisons de retraite.

Information préventive aux comportements qui sauvent (IPCS)

12 500 Nombre de personnes sensibilisées dans les collèges et lycées du département en 2014

Cette sensibilisation a pour but de :

- participer à l'éducation des citoyennes et citoyens,
- développer l'esprit de solidarité et de fraternité,
- mettre en sûreté les établissements scolaires par la révision des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS).

Les adultes sont sensibilisés à l'identification des dangers, ainsi qu'à l'acquisition durable des premiers gestes de sauvegarde avant l'arrivée des secours.

Les élèves suivent une sensibilisation spécifique à l'identification des dangers, des risques liés aux comportements dangereux et apprennent à évacuer ou à se confiner rapidement et en bon ordre.

Ce projet construit par le SDIS, a reçu le plein soutien du conseil départemental, de la préfecture et de l'Éducation nationale.

2 500 Nombre de personnes supplémentaires sensibilisées pour l'année scolaire 2017-18

Six sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) en collèges

Depuis l'initiation du « plan 14-18 », le SDIS a ouvert six sections de JSP, au collège Châteaudun à Belfort en 2014, au collège Aubrac à Morvillars en 2015 et au collège Mozart de Danjoutin en 2016. Elles sont rattachées aux centres de secours du secteur et sont encadrées par des sapeurs-pompiers volontaires et des services civiques également sapeurs pompiers volontaires. Cet axe a permis de dynamiser la filière JSP en triplant l'effectif départemental. Les jeunes de la première promotion ont reçu leur brevet lors du Congrès 2018 et ont intégré les rangs opérationnels dès l'été.

418 Attestations de Cadet de la Sécurité Civile ont été reçues par douze délégations représentatives de chaque collège



1.3 - La sécurisation des grands rassemblements

L'exemple des Eurockéennes

Pour la 30^e édition du festival, qui a eu lieu du 5 au 8 juillet 2018, plus de 130 000 festivaliers se sont rendus sur la presqu'île du Malsaucy.

Pour la première fois, 34 secouristes de l'association départementale de la protection de la sécurité civile (ADPC) ont accompagné les 260 sapeurs pompiers, mobilisés sur ces quatre jours, dans le cadre d'un dispositif opérationnel SDIS/ADPC sur le site des concerts. Deux postes médicaux avancés (PMA) ont été implantés sur le site et le camping, 35 personnels du SAMU ont pris soin des festivaliers. Le nombre de secours à personne a été de 258 et 234 personnes ont été secourues, dont 40 évacuées vers l'hôpital Nord Franche-Comté.

617

Nombre des entrées décomptées au PMA du site, opération effectuée selon le système d'information numérique standardisé (SINUS)

1.4 - La préparation aux risques et aux menaces

Un exercice de simulation d'attaque terroriste a été organisé à Belfort le vendredi 21 septembre sur le parking de l'Arsenal. Cet exercice vise à tester les modalités d'organisation et de coordination des secours et l'accompagnement des victimes et de leurs familles en cas d'attentat impliquant de nombreuses victimes.

La menace terroriste restant très présente sur l'ensemble du territoire national, le maintien d'un haut niveau de préparation opérationnelle destiné à répondre à ce type d'évènements constitue une priorité.

1.5 - La formation des cadets de la défense

Une vingtaine de jeunes en classe de 3^{ème} ont été retenus pour former la 2^{ème} promotion des « cadets de la défense de Belfort ». Ce dispositif qui existe depuis plusieurs années dans l'armée de terre, s'inscrit dans le cadre d'un partenariat établi entre l'Éducation nationale et le ministère des Armées, décliné dans le Territoire de Belfort avec l'inspection académique, l'Association des Sous-Officiers de réserve 90 et la délégation militaire, avec le soutien financier du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Dominantes pédagogiques et éducatives :

Les outils pédagogiques mis en oeuvre s'articulent autour de 4 domaines d'activités :

- Activités physiques et sportives (APS)
- Civisme et citoyenneté (CIV)
- Mémoire et patrimoine (M/P)
- Découverte des métiers de la défense (DMD)

Principales activités des cadets de la défense:

- Footing, marche, randonnées, course d'orientation et sport d'équipe, encadrées par la DMD 90 et des moniteurs de sport.
- Escalade, rappel, natation, tir à l'arc, secourisme (AFPS) encadrés par des moniteurs spécialisés (BNSSA, pompiers, ...).
- Visites et travaux à caractère culturel et mémoriel, encadrés par la DMD 90 et des bénévoles de l'Éducation nationale.



1.6 - Mineurs non accompagnés : élaboration d'un protocole

Alors qu'en 2016, 39 jeunes s'étaient présentés comme étant des mineurs isolés dans le département, ils ont été plus de 350 en 2018. Ces flux croissants entraînent une distorsion entre les obligations du département à accueillir 0,23% des MNA évalués mineurs au niveau national et la part de la mise à l'abri qu'il doit mettre en oeuvre et qui n'est pas réglementée par des quotas.

Afin de consolider le dispositif d'accueil des mineurs étrangers non-accompagnés (MNA), un protocole d'accord est élaboré par les services de l'État, le procureur de la République et le conseil départemental du Territoire de Belfort.

La 1^{re} partie aborde la phase de mise à l'abri et d'évaluation des jeunes se présentant comme MNA et décrit les interventions du conseil départemental, de l'État, de la police aux frontières et du parquet. La seconde partie porte sur l'accompagnement du mineur confié au département en matière de santé, de droit au séjour, de logement, de scolarité et d'insertion professionnelle.

Ayant déjà donné lieu à de nombreuses rencontres entre les différents partenaires, ce protocole a pour objet de fluidifier la reconnaissance de la qualité de MNA et d'aborder toutes les facettes de son parcours.

Le protocole a été signé le 27 juin 2019 pour une entrée en vigueur immédiate.



2 - Les acteurs de la sécurité routière mobilisés pour diminuer le nombre de morts sur la route

2.1 - Venue d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière

Dans le cadre du portage des 18 mesures pour sauver plus de vies décidées par le comité interministériel de la sécurité routière, en janvier 2018, le délégué interministériel à la sécurité routière, Emmanuel Barbe, a rencontré les acteurs de la sécurité routière dans le Territoire de Belfort (forces de l'ordre, service départemental d'incendie et de secours (SDIS), tribunal de grande instance, direction départementale des territoires (DDT), associations de prévention et auto-écoles, élus locaux) le 13 avril 2018.

La mesure n°5 relative à l'abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h a été expliquée au cours de l'intervention du délégué.

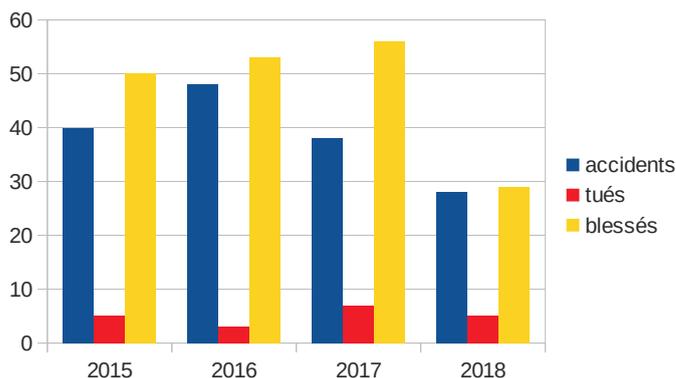
La mise en œuvre de cette mesure au 1^{er} juillet 2018 a nécessité un travail collaboratif entre la DDT et les services du conseil départemental pour notamment recenser l'ensemble des voies concernées par la mesure.



Emmanuel Barbe rencontre les acteurs de la sécurité routière en préfecture de Belfort le 13 avril 2018 (photographie BRECI)

2.2 - Moins d'accidents, de blessés, de tués sur les routes départementales

En 2018, une baisse sensible du nombre des accidents (-9), du nombre des blessés (-27) et du nombre des tués (-3) sur les routes du département a été observée.



Les orientations données à l'activité sécurité routière, quoiqu'en baisse entre 2017 et 2018 de 3,99 %, expliquent pour une large part les résultats obtenus : davantage d'activités de prévention (+ 62,16 %) et une présence accrue des forces de l'ordre dans les créneaux les plus accidentogènes (trajets pendulaires).

Le nombre total des infractions relevées est en hausse de 7,34 %. Les infractions à la vitesse sont en progression de 6,28 %. Les très grands excès de vitesse sont en hausse très sensible : + 22 % (> 40 km/h) et + 50 % (> 50 km/h)

Le nombre des infractions liées à la consommation de stupéfiants est en progression de 25,89 % tandis que celles liées à l'alcoolémie sont en baisse de 12,29 %.

2.3 - Le document général d'orientation en matière de sécurité routière 2018-2022

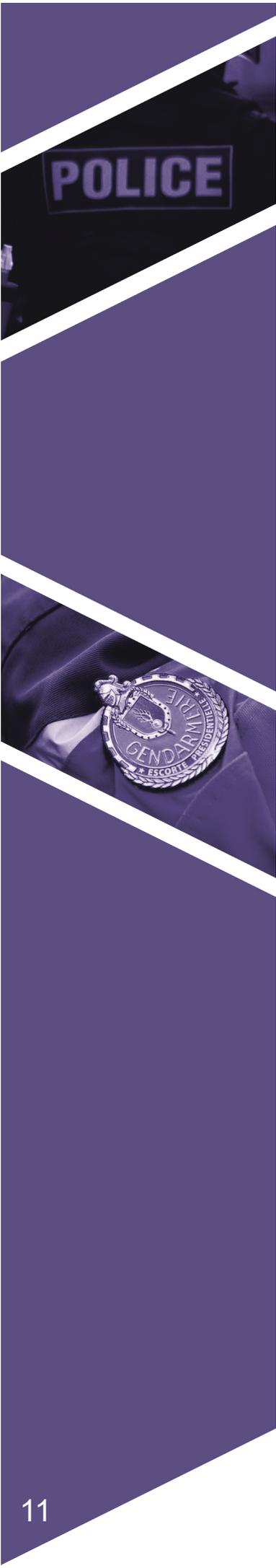
Piloté par l'État avec participation du conseil départemental

Les services de l'État (préfecture et DDT) ont piloté l'élaboration du document général d'orientation en matière de sécurité routière 2018-2022. Ce document définit les orientations de la politique locale de sécurité routière dans le département. Il a été signé le 28 juin 2018 conjointement par la préfecture du Territoire de Belfort, le parquet, le conseil départemental, l'association des maires du Territoire de Belfort, la communauté de communes du Sud Territoire et la ville de Belfort.

Le même jour ont été signées des conventions de partage de données sécurité routière avec le Conseil Départemental (accidentologie, gestion et modernisation du parc de radars) et avec la ville de Belfort (accidentologie).



Signature du document général d'orientation de la sécurité routière en préfecture de Belfort le 28 juin 2018 (photographie BRECI)



POLICE

3 - Police et gendarmerie à vos côtés pour assurer la sécurité du quotidien

3.1 - Mise en place de la stratégie pour une sécurité du quotidien



POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

*Protéger, garantir
et servir.*

La PSQ, lancée le 28 octobre 2017 vise à améliorer les conditions d'exercice des forces de l'ordre afin de mieux assurer la protection des Françaises et des Français et d'apporter des réponses concrètes au sentiment d'insécurité des citoyens.

Sophie Elizéon, préfète du Territoire de Belfort, a organisé neuf temps de diagnostic partagé avec 125 personnes, fonctionnaires de police, militaires de la gendarmerie, services publics et acteurs de terrain du 1er au 13 décembre 2017. Grâce aux publications sur les réseaux sociaux, on peut estimer que plus de 4 % de la population départementale a pu interagir sur cette première phase.

Au printemps 2018, madame la préfète a présenté le projet de stratégie locale de sécurité établie avec les services de police et de gendarmerie nationales aux maires, au cours de réunions tenues aux sièges des EPCI.



Présentation du dispositif PSQ à la Communauté de communes des Vosges du Sud

Cette stratégie s'articule autour de trois axes prioritaires :

o Une prévention renforcée

- Renforcer et promouvoir la participation citoyenne
- Optimiser le recours à la médiation

o Des victimes mieux accompagnées

- Renforcer l'action de l'intervenant social en commissariat et en gendarmerie (ISCG) en zone gendarmerie
- Organiser le suivi des plaintes
- Développer l'accueil sur rendez-vous

o Au contact, développer le rendre compte

- Multiplier les contacts avec la population et les acteurs locaux
- Instaurer une politique de communication

3.2 - La police qui assure la sécurité du quotidien

En 2018, les services de la DDSP 90 ont assuré 7 967 interventions de police secours soit 22 par jour.

Le délégué à la cohésion police population (DCPP) retraité de la police nationale a, depuis le début de son activité fin juin 2018, réglé plusieurs dizaines de conflits de voisinage par son action de prise de contact et de médiation.

Une police qui mène des enquêtes

Les enquêteurs ont traité 7 433 dossiers, qu'il s'agisse de simples prises de plaintes, d'instructions du ministère de la Justice, ou d'enquêtes (sur des vols, des agressions, des trafics de stupéfiants ...).

3 053 faits ont été élucidés.

1 115 faits d'atteinte à l'intégrité physique ont été enregistrés (- 2,95 % par rapport à 2017).

610 mesures de garde à vue ont été prises. Les agents de police technique et scientifique se sont déplacés sur 338 cambriolages aux fins de découvrir des traces papillaires ou biologiques.

Une police mettant son expertise au service des institutions et des entreprises.

Les motards de l'unité motocycliste ont encadré 395 transports exceptionnels.



Présentation du dispositif PSQ à la Communauté d'agglomération Grand Belfort

Les référents sûreté ont assuré 87 interventions (audits, diagnostics, consultations...) au bénéfice de différentes institutions.

Les forces de l'ordre ont prêté leur concours dans le cadre de 53 expulsions locatives.



7 771

interventions de la police nationale dont 5 691 font suite à un appel au 17

3.3 - Baisse du nombre de cambriolages constatés en 2018

En 2018, le nombre de cambriolages constatés sur le département, en Zone Gendarmerie (ZGN) est en très forte baisse (- 17,6%) :

Grâce à la mutualisation des moyens des Communautés de Brigades (COB) par secteurs (un secteur Nord : Belfort et Giromagny et un secteur Sud : Delle et Grandvillars), des patrouilles sont systématiquement déployées dans les créneaux où les cambriolages ont le plus de risques de se produire.

La déclinaison locale des mesures préconisées en matière de sécurité du quotidien s'est également traduite par le développement des opérations de prévention et des partenariats de tout ordre : prévention technique de la malveillance (présence depuis fin 2017 au sein du groupement d'un référent sûreté à temps plein), formation de relais locaux dans les unités (correspondants territoriaux prévention de la délinquance et correspondants sûreté) et participation citoyenne sont plus que jamais au cœur du dispositif préventif, grâce à la sécurité du quotidien.

CAMBRIOLAGES du 01 janvier au 31 décembre			
	2017	2018	ECART
RESIDENCES PRINCIPALES	194	150	-44
RESIDENCES SECONDAIRES	21	15	-6
LOCAUX PROFESSIONNELS ASSOCIATIFS	72	70	-2
AUTRES	26	23	-3
TOTAL	313	258	-55

Cette baisse concerne tout particulièrement les résidences principales.



4 - L'accès aux soins se modernise

4.1 - Le contrat de médecin adjoint

Population médicale

Au 01/01/2017, le Territoire de Belfort comptait 119 médecins généralistes libéraux soit une densité de 82,2 médecins généralistes pour 100 000 habitants.

Cette densité est inférieure à celle du niveau régional Bourgogne-Franche-Comté (95,3 médecins généralistes pour 100 000 habitants) et celle observée au niveau national (105,4 médecins généralistes pour 100 000 habitants). Plus de la moitié des médecins généralistes installés dans le département ont plus de 55 ans (56,30 %).

Démographie médicale en tension

11 départs à la retraite de médecins généralistes entre 2015 et le premier trimestre 2018 **non compensés par les 8 nouvelles installations sur la période.**

Un outil : le contrat de médecin adjoint

Madame la préfète du Territoire de Belfort, sur proposition de l'Agence régionale de santé, a signé le 20 mars 2018 un arrêté qui permet de mobiliser le dispositif particulier du contrat de médecin adjoint. Le médecin installé contracte avec un interne en médecine en fin de cycle de formation pour une durée de 3 mois renouvelable, pour former un binôme et ainsi renforcer l'offre médicale tout en finalisant la formation de l'interne.

Sur l'année 2018, 4 contrats ont été validés sur le département.

4.2-Focus sur ...

La télémédecine : Télé expertise en dermatologie sur le Territoire de Belfort

La télé expertise, permet à un professionnel médical de solliciter à distance l'avis d'un autre professionnel médical, sur la base des informations médicales du patient

Mise en œuvre

Un appel à projet pour l'installation d'une station de télémédecine et l'accompagnement des médecins volontaires exerçant en Maison de santé pluridisciplinaires ou cabinet médical regroupé a été lancé.

Réalisations

120 actes de télé expertise entre les mois de juillet et novembre 2018 montrent un démarrage réussi de la télé expertise en dermatologie.

Atouts

Pour les patients

- Amélioration des délais de prise en charge : réponse entre 1 et 3 jours
- Facilitation des rendez-vous « physiques » suite à un acte de télémédecine
- Proximité de l'offre de soins
- Réduction des inégalités de prise en charge
- Continuité de prise en charge chez le médecin traitant
- Limitation des déplacements et non déplacement de la population fragile

Pour les professionnels de santé

- Atout contre l'éloignement ou l'isolement, formation continue
- Sécurisation des échanges et des pratiques

- Rémunération de l'activité : en région, un forfait est versé aux structures qui sont engagées dans la télémédecine ainsi qu'à l'expert, pour reconnaître son activité
- Nouvelles coopérations, liens privilégiés avec les différents spécialistes
- Valorisation de la qualité des soins, continuité de la prise en charge chez le médecin traitant et moins de points de ruptures dans le parcours du patient

Témoignages : verbatims des professionnels

Docteur Dupont, chef de service dermatologie HNFC :

Le médecin responsable du service de dermatologie en est très satisfait : « *Nous avons débuté la télé expertise en dermatologie avec les cabinets de médecine générale ayant répondu à l'appel à projets. C'est une démarche qui demande à être élargie, car très simple et qui semble très utile aux généralistes dès le démarrage* ».

Docteur Bobey, médecin généraliste à MSP les Errues à Menoncourt :

Du point de vue du médecin généraliste « *La télé expertise en dermatologie est une évolution positive de la prise en charge des patients avec un outil informatique d'échange d'informations entre professionnels de la santé au service du patient. Par exemple, une télé expertise permet de mettre en place un traitement adapté plus rapidement, de programmer des examens nécessaires avant la consultation de l'expert, d'organiser des consultations avec des actes techniques à programmer avant, voire de demander à la famille d'être présente à la consultation pour réfléchir à la prise en charge la mieux adaptée. Cet échange interactif entre médecin requérant et expert est plus rapide mais surtout permet d'éviter de déplacer des patients parfois âgés ou fragiles. C'est un outil pour adapter rapidement le meilleur soin, mais aussi diminuer la gêne occasionnée par les déplacements pour les patients fragiles* ».



5 - Finances

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

5.1 - Le prélèvement à la source, c'est parti !

Une transition préparée en 2018 par de nombreuses actions d'information en direction :

- des services de l'État (préfecture, DDCSSP, DDT, etc.) mais aussi des partenaires de la DDFIP (Office Territoire Habitat, URSSAF, etc.) ;
- des mairies avec le soutien du centre de gestion 90 ou à la demande du centre national de la fonction publique territoriale ;
- des acteurs économiques qui ont été informés lors de séances de présentation réalisées en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie mais également avec la chambre de métiers et de l'artisanat ;
- des particuliers formés par l'université ouverte IDEE.

Une transition accompagnée via une communication grand public

- David Pessarossi, directeur départemental des finances publiques, a rencontré la presse locale afin de faire des points réguliers sur l'évolution du recouvrement de l'impôt.
- Un numéro d'assistance a été créé.



Une transition réussie

Le lancement du prélèvement à la source s'est déroulé tout au long du mois de janvier en 3 étapes :

- 1) début janvier, avec la majorité des pensions de retraites principales et complémentaires, les allocations chômage et les paies des salariés en « décalage de paie » ;
- 2) mi-janvier, avec le versement des avances de 60 % de crédits et réductions d'impôts, et le prélèvement des premiers acomptes contemporains ;
- 3) fin janvier, avec les salariés du secteur public et privé, ainsi que les retraités de l'État .

Au 31 janvier 2019, 100 % des pensions de retraite, des indemnités chômage, des salaires du privé et de la fonction publique ont vu s'appliquer les taux de prélèvement à la source.

Sur **77 296** foyers fiscaux que compte le Territoire de Belfort, **35 269** ont un taux de prélèvement supérieur à zéro.

5.2 - La maîtrise des dépenses publiques

Le **contrat de Cahors** désigne le pacte de confiance entre l'État et les collectivités souhaité par le Président de la République, contenu dans la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Des engagements réciproques :

- L'État garantit aux collectivités la stabilité de ses concours financiers jusqu'en 2022 ;
- en contrepartie, les 322 collectivités qui pèsent le plus dans la dépense publique locale ont été invitées à contractualiser avec l'État pour réguler la progression de leurs dépenses, afin de réaliser un effort d'économie auquel contribuent également l'État et les organismes de sécurité sociale.

Dans le Territoire de Belfort, deux collectivités figurent parmi les 322 entrant dans le champ de ce dispositif :

- la ville de Belfort,
- le conseil départemental.

Au mois d'octobre 2018, un arrêté préfectoral a fixé, pour chacune de ces collectivités, un taux maximal d'évolution annuelle des dépenses réelles de fonctionnement, pour les années 2018 à 2020 :

- 1,2 % pour le conseil départemental,
- 1,35 % pour la ville de Belfort.

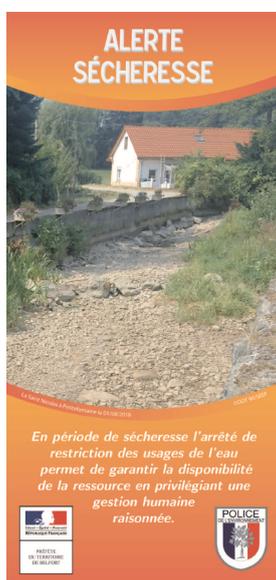
Les résultats de l'exercice budgétaire 2018 font apparaître que celles-ci respectent le taux d'évolution fixé par l'arrêté préfectoral.

6 - Réalités de la transition climatique : sécheresse et inondations

Entre la mi-juin et novembre 2018, le département a connu un déficit pluviométrique jamais observé depuis la mise en place des outils de mesures en 1885.

La sécheresse : explication du phénomène

Phénomène progressif, la sécheresse est tributaire de 3 facteurs principaux : la pluviométrie, la température de l'air et les prélèvements sur la ressource en eau (par le milieu naturel, l'activité de l'homme, etc.). Elle est favorisée dans notre département en raison :



- d'une capacité limitée des réserves des sous-sols,
- de cours d'eau à écoulements torrentiels,
- des prélèvements d'eau parfois excessifs, au-delà des limites des débits réservés.

Plaquette « alerte sécheresse » diffusée en 2018 (photographie DDT 90)

Dates clé

20 juin 2018 : Activation de la cellule de veille sécheresse, réunie de manière hebdomadaire depuis pour analyser la situation.

20 juillet 2018 : Arrêté préfectoral sécheresse de niveau 1, niveau alerte.

03 août 2018 : Arrêté préfectoral sécheresse de niveau 2, niveau alerte renforcée.

29 août 2018 : Convocation du comité départemental de suivi de la sécheresse, composé notamment des services de l'État, des représentants des collectivités territoriales et EPCI, des syndicats des eaux, des chambres consulaires, de la profession agricole, de la fédération de pêche.

05 septembre 2018 : Arrêté préfectoral sécheresse de niveau 3, niveau crise en vigueur jusqu'au **28 novembre 2018**

La cellule de veille sécheresse, composée des services de la DDT, de la préfecture, de l'ARS, de la DREAL, de l'agence France biodiversité, etc. a été fortement mobilisée pour assurer dans un premier temps de la pédagogie et de la communication auprès de la population et des collectivités. Dans un second temps, la police de l'eau a mené des opérations de contrôles ; elles ont débouché sur 20 procès verbaux transmis au parquet.

Les conséquences sur les activités économiques ont été constatées et ont fait l'objet d'une grande attention de la part des services (concernant en particulier les agriculteurs, les exploitants de station de lavage, façadiers). Dans certaines conditions précises, des dérogations ont été accordées.



Mission d'enquête "calamités agricoles", novembre 2018 (photographie DDT)

Le département reconnu victime de calamités agricoles

Dès le mois d'août, la DDT s'est rendue sur le terrain pour mesurer les effets de la sécheresse sur les exploitations. L'État a déclenché la procédure de calamités agricoles à l'automne avec des visites de terrain, analyses de données agricoles et météorologiques, expertises et rapport transmis au ministère de l'Agriculture. Sur la base de ce rapport, l'ensemble du département a été reconnu en calamités agricoles par le comité national de gestion des risques en agriculture pour la perte de fourrages suite à la sécheresse exceptionnelle de l'été 2018. Le Territoire de Belfort sera doté d'une enveloppe financière de 340 000 €. Plus d'une centaine d'exploitants ont déposé une demande d'indemnisation dans le cadre de ce dispositif. Le montant varie selon les dégâts avérés sur leur élevage.

La DDFiP a par ailleurs accordé un dégrèvement sur la taxe foncière du non bâti au taux de 40 % pour toutes les parcelles agricoles (cultures et prés) et étangs, représentant 174 000 €.



Champ de maïs affecté par la sécheresse, août 2018 (photographie DDT)

Des bâtiments fissurés et l'état de catastrophe naturelle demandé

Des désordres sur les bâtiments liés à des phénomènes de retrait-gonflement des argiles ont été signalés. Afin de capitaliser les informations sur ces désordres, la DDT a engagé un travail de recensement sur la base d'une sollicitation de l'ensemble des communes du département. La cartographie de localisation des dommages pourra être utilisée dans la mise à jour des cartes d'aléas du retrait gonflement des argiles réalisées par le bureau de recherches géologiques et minières.

Les propriétaires, via leur mairie, ont pu déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. La cellule interministérielle rendra sa décision en 2019.



Photographie des fissures sur une maison transmise par la commune de Beaucourt

Des inondations en début d'année

Le début de l'année 2018 a été marqué par un épisode d'inondations au cours duquel les bassins écrêteurs de crues de Chaux et de Sermamagny ont été mobilisés. Dans le cadre de la préparation à la gestion des crises inondations, la DDT a travaillé sur l'élaboration d'une fiche de retour d'expérience des inondations de janvier 2018. Ce travail a été accompli en lien avec les services du conseil départemental, exploitant des bassins, du SDIS et du service prévision des crues. Cette visite a permis aux cadres d'astreinte de la DDT de mieux appréhender le fonctionnement des ouvrages.



Photographie d'inondation transmise par la commune de Trévenans



7 - Le logement d'abord

7.1 - Le projet de renouvellement urbain des Résidences

Un investissement conséquent

- 70 M € TTC de travaux et prestations d'ingénierie portés par Grand Belfort communauté d'agglomération.
- **12,9 M €, dont 8,5 M € de subventions et 4,4 M € de prêts bonifiés, financés par l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).**
- 3 M € de subventions versées par le conseil régional.
- Un taux de subvention ANRU exceptionnel de 50 % (au lieu de 35 %) accordé au Grand Belfort.
- Autres financeurs : conseil départemental, ville de Belfort, Territoire Habitat.

Les opérations programmées

- La démolition de 4 tours de logements sociaux désormais vétustes et inadaptées à la demande actuelle des habitants, comptant au total 300 logements sociaux.
- La construction sur site d'une nouvelle offre résidentielle, permettant une meilleure mixité sociale.
- Une reconstruction partielle de l'offre de logements sociaux démolie, à hauteur de 65 logements, exclusivement en dehors du quartier (conformément aux nouvelles orientations de l'ANRU).
- La réhabilitation, notamment thermique, de 358 logements sociaux.
- La restructuration du groupe scolaire Rucklin.
- La construction d'une nouvelle piscine couverte.
- La démolition d'un centre commercial vétuste et la création de nouvelles cellules commerciales.
- La création d'une pépinière d'entreprises.
- Le regroupement des activités de l'association « la Clé des Champs », principale association du secteur Dorey, dans un bâtiment unique.
- La construction d'un bâtiment devant accueillir les archives mutualisées du conseil départemental, du Grand Belfort et de la ville de Belfort.

L'année 2018 a été consacrée également au montage technique et financier de toutes les opérations constituant le projet urbain du quartier des Résidences.

La finalisation et la validation de la convention par l'ensemble des partenaires locaux du projet et par l'ANRU centrale doit intervenir au 1er semestre 2019.



7.2 - Bilan 2018 de l'ANAH : réhabilitation des logements du parc privé

Dans le Territoire de Belfort, la rénovation des logements du parc privé s'est traduite par :

- 1 586 177 € de crédits Agence nationale de l'habitat, dont 908 091 € sur le périmètre du Grand Belfort dans le cadre de la délégation des aides à la pierre,
- 117 logements du parc privé rénovés thermiquement (91 en 2017),
- 40 %, c'est le gain énergétique moyen observé après travaux, entraînant pour les occupants à la fois un meilleur confort de vie et des économies substantielles sur leurs charges de chauffage, dans le souci de réduction des conséquences de l'activité humaine sur notre planète.

7.3 - Intermédiation locative

L'Intermédiation locative est un outil d'accompagnement essentiel dans la mise en œuvre du logement d'abord, et constitue une action du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2017-2022.

Au total, 66 personnes sont accompagnées en IML sur le Territoire de Belfort pour l'année 2018 :

- 37 ménages droit commun, soit 59 personnes,
- 7 ménages réfugiés.

Ce sont 44 ménages qui ont été aidés via une mesure d'accompagnement vers et dans le logement en 2018.

Intermédiation locative

Une association intervient comme tiers entre le locataire et le bailleur, dans l'optique de transmettre le bail, après avoir permis au ménage défavorisé d'accéder de manière progressive au logement.

Sa mise en œuvre est assurée par une commission trimestrielle, composée de la DDCSPP, la DDT, les bailleurs sociaux, le conseil départemental et la fondation Armée du Salut.



Lancement de la plateforme Mobi'Job (photographie BRECI)

7.5 - Cadre de vie et cohésion sociale dans les QPV

Le Café CV

Le café CV est un lieu de rencontres régulières, souvent dans une structure de quartier politique de la ville (QPV), entre des employeurs et des « médiateurs » de quartier (adultes relais, éducateurs de préventions, animateurs de centres sociaux, etc.). Ces derniers viennent présenter le CV de demandeurs d'emploi pour lesquels ils peuvent apporter des éléments d'insertion sociale et professionnelle (implication bénévole, rôle dans l'école,...) qui ne figurent pas sur le CV. De leur côté, les employeurs s'engagent à les contacter rapidement.

Depuis son lancement en 2016, 462 CV ont été déposés pour 327 accès à l'emploi ou à la formation (157 contrats de plus de 6 mois, 27 entrées en formation, 12 alternances) et 81 CV sont en cours de placement.

Le dispositif Mobi'Job

La MIFE soutenue entre autre par le fonds social européen et les crédits politique de la ville de l'État, a mis en place depuis septembre 2017 la plateforme Mobi'Job autour de 2 axes :

- le savoir bouger (accès aux réseaux de transport, l'aide à l'inscription au permis de conduire, ...).
- le pouvoir bouger (covoiturage, mise en place de navettes, aide à la réparation de véhicules,...).

Prends ta licence

Porté par le comité départemental olympique et sportif 90, ce projet renforce l'accompagnement d'enfants et de familles vers une première adhésion à une structure sportive, par le financement partiel et l'avance du coût de la licence, l'accompagnement physique et la découverte des clubs par des actions avec les écoles de QPV ; 50 enfants du quartier des Résidences sont primo-adhérents depuis septembre 2018.

Le dispositif adulte relais

16 adultes relais sont employés dans des associations ou collectivités du Grand Belfort afin de renforcer l'accès au droit commun des habitantes et habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville par une nécessaire médiation. Ils agissent sur les thématiques emploi, accès au droit, santé, accès à la culture,...

Les prodiges de la République

Le 14 juillet 2018, ce sont 23 Terrifortaines et Terrifortains qui ont été mis à l'honneur pour leurs parcours inspirants et exemplaires.



Cérémonie 2018 des prodiges de la République en préfecture (photographie BRECI)



8 - Le soutien aux entreprises

8.1 - Les renseignements au public

La DIRECCTE renforce et modernise ses moyens pour répondre aux besoins des usagers en matière d'information sur la réglementation du droit du travail.

- 2 agents de l'UD 90 renseignent au téléphone les usagers qui peuvent désormais, depuis avril 2018, prendre un rendez-vous par internet.
- 4 701 personnes ont été renseignées en 2018 (contre 3 675 en 2017) :
 - 3 477 appels téléphoniques reçus (+ 32 %),
 - 861 personnes reçues à l'UD,
 - 363 réponses juridiques à courriers ou courriels.
- 75 % des appelants sont des salariés, pour des questions portant majoritairement sur le contrat de travail.

8.2 - Un soutien efficace des entreprises : l'activité partielle

Activité partielle : Il s'agit d'une aide financière concrète et rapide de l'État pour le maintien de l'emploi et du salaire du salarié involontairement privé d'activité.

42

Nombre d'entreprises ayant bénéficié de cette aide dans le département en 2018

Mise en oeuvre

La DIRECCTE aide les entreprises à maintenir les salaires, à éviter les licenciements et le cas échéant à développer la formation en cas de baisse d'activités temporaires liée à des difficultés économiques ou des aléas divers (incendie, sécheresse etc.).

La procédure est entièrement dématérialisée. Le versement intervient en règle générale sous 15 jours à compter de la demande.

Montant de l'aide 2018 dont ont bénéficié les entreprises

421 200 €





9 - Le devoir de mémoire : le centenaire de la première guerre mondiale célébré aux quatre coins du département

Focus sur ...

Le centenaire de la première guerre mondiale

Les Terrifortaines et Terrifortains se sont fortement mobilisés autour du centenaire, afin de rendre hommage à nos poilus mais également de mener des réflexions autour de cette guerre d'un nouveau genre, ses causes et ses conséquences. Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été menées par l'ONACVG, notamment en direction de la jeunesse.

C'est l'exemple des élèves du collège Vauban,

- Le 15 mars, ils sont partis à la découverte de « Belfort ville de résistance, 1870-1945 » à l'occasion d'un parcours thématique.

- Le 19 octobre, les jeunes ont visité l'exposition « Nourrir au front », puis une présentation leur a été faite de la ration de combat d'aujourd'hui par la DMD avant de partager, avec Madame la préfète, le repas du Poilu préparé dans une roulante à la Citadelle.

- Le 11 novembre, ils ont planté un arbre de la Mémoire lors de la cérémonie du 11 novembre à la nécropole des Glacis, accompagnés par des jeunes de l'EPIDE.

Le comité du centenaire, présidé par Madame la préfète, a labellisé 6 projets, dont le cycle commémoratif porté par le conseil départemental.

La nécropole illuminée

Le 9 novembre, 100 élèves des écoles primaires de la ville ont posé une led devant chacun des 927 emblèmes de la nécropole nationale. L'ONACVG a expliqué la symbolique d'un tel lieu ainsi que le rôle de l'Etat dans l'entretien des tombes des Morts pour la France.

La veille du 11 novembre, alors que les lumières s'allumaient à la tombée de la nuit, 70 élèves ont chanté la paix devant leurs parents, les autorités et les élus youtu.be/C2IOXTW9Q6o



Les élèves chantant la paix devant les parents, les autorités et les élus (photo ONACVG)

Enfin, à travers tout le département, **les monuments aux morts** ont été des lieux de rassemblement et d'hommage, devant lesquels les écoles ont été mobilisées avec succès par les communes. Certaines municipalités avaient pour l'occasion déplacé (Beaucourt), restauré (Chaux et La Chapelle sous Chaux), voir créé des monuments (Auxelles-Haut), aidées financièrement par l'État via l'ONACVG.

En effet, au-delà des actions mémorielles, les lieux et les symboles de notre Histoire sont préservés par des mesures concrètes.



9.1 - Solidarité envers les combattants et victimes de guerre

Signe de la reconnaissance de l'État envers les personnes touchées par les conflits (combattants, victimes d'actes de terrorisme, blessés de guerre, orphelins, veuves...), l'action sociale est au cœur de la mission de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre : assistance administrative, suivi personnalisé, interventions financières, mise en œuvre du statut de pupille de la Nation, financement des frais de reconversion professionnelle, écoute, conseil, etc.

- 176 secours financiers ont été attribués en 2018, pour un montant total de 101 000 €.
- Labellisation « Bleuet de France » du CHSLD Le Chênois : visites aux résidents, remise de 40 colis douceurs pour les fêtes, exposition, remise de décoration...

9.2 - Mémoire citoyenne

Le service de proximité est ainsi responsable des activités mémorielles de son département, il propose des outils de réflexion et de valorisation de la Mémoire auprès de la jeunesse, et plus particulièrement des établissements scolaires du département :

- expositions (« Nourrir au front » et repas du Poilu à la Citadelle le 19 octobre),
- concours mémoriels (avec 19 travaux « Bulles de mémoire » rendus, dans le cadre duquel le collège Vauban a remporté les 3 premiers prix de sa catégorie de la région Bourgogne Franche Comté),
- témoignages (collège de Rougemont-le-Château avec 4 anciens combattants d'Algérie le 26 mars),
- circuit pédestre « Belfort en résistance » (16 mars),

- voyage sur les lieux de mémoire (dans le cadre du concours de la résistance et de la déportation), thématique « sport et mémoire » (remise de 1 300 Bleuets de France dans le cadre du cross départemental des collèges),
- partenariat Bleuets de France lors de la course du Lion.

L'ONACVG est également chargé de la valorisation des nécropoles nationales (mise en lumière de la nécropole des Glacis du Château à Belfort le 11 novembre) et des carrés militaires, ainsi que de l'organisation des cérémonies, en lien avec la préfecture, la délégation militaire départementale et les mairies.

Enfin, il est l'interlocuteur privilégié des élus et des associations du département pour les questions relatives au monde des anciens combattants.

9.3 - Préservation du patrimoine

La préservation du patrimoine ancien doit être prise en compte dans les projets d'aménagements actuels. Des fiches sont mises à disposition par l'UDAP aux porteurs de projet pour décrire leurs monuments historiques (valeur pour l'histoire de la Nation, de l'art ou de l'architecture), et renseigner sur les zones périphériques à enjeux pour leur valorisation.

Dans le cadre de cette préservation de monuments à caractère historique et artistique, l'État a financé la remise en état du monument commémoratif de Giromagny ainsi que celui du caporal Peugeot.

Exemple : La fontaine de Giromagny (photographie UDAP)



Inscription sur la fontaine de Giromagny (photo UDAP)



10 - Éducation : des parcours adaptés à chacun pour la réussite de tous

10.1 - Le dédoublement des classes

À la rentrée 2018, le déploiement du dispositif « des CP à 12 » engagé à la rentrée 2017 a été étendu aux écoles situées en REP pour les CP et en REP+ pour les CE1.

Chiffres clés

- 162 élèves de CP répartis dans 14 classes et 5 écoles élémentaires
- 72 élèves de CE1 dans 6 classes d'une école élémentaire en REP+
- L'effectif moyen par classe s'établit à 11,57 élèves en CP et 12 élèves en CE1.
- 10 jours de formation des enseignants

Les collectivités territoriales concernées ont été partenaires de la mesure. La ville de Belfort a mis à disposition des écoles des conditions matérielles favorables : une salle par classe de 12 élèves. Le Grand Belfort a équipé les classes créées d'outils numériques.

Un dispositif qui améliore la réussite des élèves

- Meilleure disponibilité auprès des élèves et calme ambiant
- Stimulation et sollicitation plus intensive des élèves
- Travail en équipe du corps enseignant pour choisir des méthodes de lecture s'appuyant sur les dernières recherches en didactique
- Des parents attentifs et conscients du réel investissement de l'État, de l'école pour que leurs enfants apprennent à lire et réussissent leur parcours scolaire

Un premier bilan

Les évaluations permettent de mettre en avant une meilleure réussite des élèves qui déchiffrent plus facilement, ont une meilleure vitesse de lecture et savent écrire sous dictée des syllabes et des mots correctement à l'entrée au CE1. Leurs performances en français et en mathématiques ont progressé par rapport aux classes non dédoublées. Les évaluations repères mi-CP mises en œuvre cette année devraient permettre de proposer dès le milieu de l'année scolaire un enseignement renforcé et intensif pour les élèves repérés en difficulté d'apprentissage.



10.2 - Handicap et grande difficulté scolaire

Focus sur ...

La scolarisation des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme

La scolarisation des élèves autistes a fait l'objet d'une attention particulière dans le département, depuis plusieurs années, afin de proposer une offre scolaire adaptée. Cette offre a été construite dans un partenariat constructif avec les familles, les établissements médico-sociaux, la MDPH et l'ARS.

L'objectif est de garantir la scolarisation effective des élèves autistes quelles que soient les modalités prévues dans leur projet personnalisé de scolarisation.

- A l'école maternelle Raymond Aubert de Belfort est implantée une unité d'enseignement (UE) pour enfants de 3 à 6 ans. Créée en septembre 2015, elle est conçue pour un effectif de 7 enfants dont l'accompagnement pédagogique, éducatif et thérapeutique est assuré de manière conséquente par un professeur des écoles et des personnels médico-sociaux (Sessad Comtois - Montbéliard). Elle permet d'intervenir précocement auprès des enfants. Elle accueille de jeunes élèves de l'aire urbaine Belfort, Montbéliard, Héricourt.

- A l'école élémentaire Hubert Metzger de Belfort, un dispositif expérimental identique a ouvert à la rentrée 2017 pour poursuivre les méthodes spécifiques employées à l'école maternelle. Cette unité d'enseignement externalisée de l'IME Kaleïdo (ADAPEI 90) qui peut accueillir 10 élèves offre une solution de poursuite scolaire aux élèves sortant de l'UE maternelle. Elle permet aussi de proposer une scolarisation plus importante à des élèves qui étaient accueillis en établissement médico-social.

Ces dispositifs concourent à l'amélioration de la fluidité des parcours des élèves avec autisme.

Parallèlement à ces modalités de scolarisation, les élèves autistes qui présentent une autonomie suffisante sont accueillis en milieu scolaire ordinaire avec si besoin l'appui d'un accompagnant pour élève en situation de handicap (AESH).

Quant aux élèves requérant un appui médico-social soutenu, ils sont scolarisés au sein de l'unité d'enseignement interne de l'IME Kaleïdo à Roppe. L'enseignement est assuré par des enseignants spécialisés mis à disposition par l'académie de Besançon.

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT



PRÉFÈTE
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

@CTUWEB90

Décembre 2018



Le fil @ctu



Inauguration de la ligne Belfort - Delle

Le 6 décembre, après un voyage en train, autorités françaises et suisses se sont retrouvées sur les quais de la gare de Delle pour inaugurer la réouverture de la ligne Belfort - Delle.

[Lire l'article](#)



Inauguration du repère de crue de 1990 et d'une plaque pédagogique au collège Gosciny

Témoins historiques des grandes inondations passées, les repères de crues matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois biaiser.

[Lire l'article](#)



Remise des trophées de l'alternance au féminin 2018

Une cérémonie visant à valoriser les parcours de jeunes femmes qui, à l'écoute des stéréotypes de genre, ont fait le choix de s'orienter sur des métiers dits d'hommes.

[Lire l'article](#)

Chaque mois, l'essentiel de l'actualité des services de l'État dans une newsletter :

Abonnez-vous à [@ctuweb90](#) sur notre site internet !

La communauté a aimé...

#Aménagement

Ouverture du nouveau diffuseur n°11 sur l'A36 à hauteur de Sévenans

#Sécurité

Ouverture, au commissariat de police de Belfort, d'une boîte mail pour la sécurité du quotidien

#Attentat

Le plan vigipirate est replacé au niveau Sécurité renforcée.

#Circulation

Les déviations mises en place suite à l'immobilisation du convoi exceptionnel de GE

% Le chiffre du mois

95%

C'est le taux d'appels aboutis en préfecture

Programme Transparence : retrouvez tous nos résultats

+ Le plus du mois



La politique de la ville dans le Territoire de Belfort

[Lire l'article](#)



@Prefet_90



www.territoire-de-belfort.gouv.fr



Préfecture du
Territoire de Belfort